



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION**  
Règlement no.100-09

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 6 juillet 2009 le règlement no 100-09, lequel décrète un emprunt de 1 635 509\$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de voirie, d'aqueduc d'égout sanitaire et pluviaux dans la 2<sup>e</sup> Avenue Sud et la 3<sup>e</sup> Rue Sud;

Que ce règlement a reçu l'approbation :

- des personnes habiles à voter en date du 14 juillet 2009;
- du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 17 août 2009;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 25 août 2009.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 25 août 2009.

Pierre-Alain Pelchat  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier